

# LA DETTE DE TÉLÉPHONIE



Service Endettement : 02/600 57 43



St Gilles Gillis



Édit. Resp.: Myriem Amrani, Présidente du CAFA Asbl - Rue du Fort, 25 à 1060 Bruxelles



## LA DETTE TÉLÉCOM

La communication est omniprésente dans notre vie quotidienne. Nous avons besoin de communiquer, que ce soit par mails, par SMS ou par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Pour ce faire, les différents opérateurs proposent une gamme de produits divers et variés. Ils proposent tous également un smartphone à moindre prix en contrepartie d'un abonnement

## SMARTPHONE À MOINDRE PRIX EN CONTREPARTIE D'UN ABONNEMENT, UNE BONNE IDÉE ?

La conclusion d'un contrat d'abonnement lié à l'achat d'un smartphone doit être faite après réflexion. Soyez vigilant, car vous devez être sûr de pouvoir payer le montant mensuel durant toute la durée de votre engagement (généralement 24 mois). Il est donc nécessaire de réaliser son budget avant de conclure le contrat !

En cas de rupture de l'abonnement, il vous sera demandé de payer le reste du smartphone en une seule mensualité.

Ne vous laissez pas influencer, l'abonnement doit être adapté à votre propre utilisation. On remarque que les dernières générations de smartphones sont à bas prix, mais que le coût de l'abonnement est très élevé et ne correspond presque jamais à l'utilisation et aux besoins du client.

## COMMENT BIEN CHOISIR SON FOURNISSEUR TÉLÉCOM ?

### 1ère chose à faire :

**Comprendre** sa propre consommation : suis-je un consommateur de SMS ? De Data pour Internet ? De minutes de téléphone ? Ai-je l'utilité d'un abonnement, ou une carte prépayée me suffirait-elle ?

### 2ème étape :

**Comparer** : cela sert à cibler les différents opérateurs et à comprendre leurs différentes offres. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur le site de comparateur d'offres.

[www.meilleurtarif.be](http://www.meilleurtarif.be).

### 3ème étape :

**Choisir** l'abonnement qui vous convient le mieux en fonction de votre propre consommation.

## **J'AI ACCUMULÉ DES DETTES ENVERS MON FOURNISSEUR TÉLÉCOM, QUE FAIRE ?**

Les différents opérateurs Télécom n'hésitent plus à porter leurs créances en justice pour récupérer leur argent. Il est fréquent de constater qu'une dette peu importante ait pris de l'ampleur. Les différents frais s'ajoutent et la personne se retrouve dans les plus grandes difficultés à rembourser le montant dû.

Prenez donc contact rapidement avec votre opérateur pour négocier un plan d'apurement !

### **LE CAFA ASBL PEUT ÉGALEMENT VOUS AIDER.**

Adressez-vous au **Service de Médiation de dettes du CAFA Asbl.**

#### **CONTACT**

Prenez rendez-vous soit :

Par téléphone : 02/600.57.30

Sur place : rue du Fort, 33 à 1060 Saint-Gilles

Par mail : [EndettementCAFA@cpasstgilles.irisnet.be](mailto:EndettementCAFA@cpasstgilles.irisnet.be)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 16h30